

**Rapport n°10 :****Bourses Erasmus+**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Yevgenya PASHAYAN-LEROY Responsable Cellule Internationale
<b>Service</b>	Relations Internationales
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	6 février 2020

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Rapport :**

Pour accompagner l'internationalisation de ces formations, UBFC s'engage dans le programme européen Erasmus+ qui vise à soutenir la modernisation de l'enseignement supérieur dans toute l'Europe et dans le reste du monde.

En 2018, au terme de l'appel à candidature européen, UBFC a obtenu la Charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur accordée par la Commission européenne pour la période 2014-2020.

La participation au programme Erasmus+ a pour objectif de renforcer la mobilité des étudiants, enseignants-chercheurs et personnels, et de coopérer avec d'autres acteurs de l'éducation et de la formation, en Europe et dans le monde.

En intégrant le programme Erasmus+, UBFC vise à :

- développer la mobilité internationale ;
- participer à des actions de mobilité ou des actions de nature stratégique (ex: renforcement des capacités, partenariats).

En effet, l'implication d'UBFC dans le Programme Erasmus+ participe au renforcement de la visibilité et de l'attractivité de notre site universitaire, permet de progresser sur la qualité de nos formations, et de renforcer les partenariats à l'international.

La coopération internationale Erasmus+ et la promotion des formations à l'international dans le cadre d'Erasmus+ contribuent à rendre plus visible les Masters UBFC.

**UBFC a déposé un dossier de candidature** dans le cadre de l'appel 2019 du programme européen Erasmus+ (Action KA103 – mobilité de l'enseignement supérieur, la mobilité intra-européenne). Le dossier a été retenu. UBFC a obtenu une subvention de **66 845,000 euros** destinée à financer :

- des mobilités d'études et de stage pour les étudiants ;
- des mobilités d'enseignement et de formation pour les enseignants et personnels administratifs.

## MODALITES D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE MOBILITÉ ERASMUS+

### 1. Modalités de candidature

Le dossier de candidature doit être envoyé au service des Relations Internationales d'UBFC (erasmus@ubfc.fr) avant le début de la mobilité.

### 2. Conditions préalables

Les bourses de mobilité Erasmus+ s'adressent aux étudiants inscrits dans l'un des Masters UBFC lauréat d'ISITE-BFC.

### 3. Critères d'éligibilité

- Effectuer une mobilité d'études d'une durée de 3 à 12 mois.
- Ne pas dépasser 12 mois de mobilité par cycle (master et doctorat), études et stage cumulés.
- Effectuer sa mobilité dans un pays du programme Erasmus+ :
  - **Pays du Groupe 1** : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède.
  - **Pays du Groupe 2** : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal.
  - **Pays du Groupe 3** : République de Macédoine du Nord, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie.

### 4. Montant

#### Règles d'attribution

La mobilité est financée en fonction du pays de destination et selon le type de mobilité (d'études ou de stage) selon le cadre établi par la Commission Européenne.

Le montant mensuel de la bourse est le suivant :

Groupe	Pays de destination	Mobilité d'études	Mobilité de stage
G1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni	270 € - 370 €	420 € - 520 €
G2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	220 € - 320 €	370 € - 470 €
G3	République de Macédoine du Nord, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie (à partir de la convention 2019)	170 € - 270 €	320 € - 420 €

## 5. Attribution

Les étudiants informent les responsables pédagogiques de leur candidature à un séjour d'études dans le cadre du programme Erasmus+.

Les commissions pédagogiques des masters sélectionnent les candidats sur critères pédagogiques portés à la connaissance des candidats (qualité du dossier académique, compétences linguistiques, projet et motivation de l'étudiant).

Chaque responsable de parcours envoie au service des Relations Internationales d'UBFC le tableau récapitulatif des candidats ERASMUS sélectionnés par la commission pédagogique, afin que le service Relations Internationales puisse fournir aux intéressés, avant leur départ en mobilité, un contrat de mobilité ERASMUS (document contractuel exigé par la Commission Européenne).

Les notifications d'attributions seront envoyées aux responsables des parcours de Masters UBFC qui auront la charge de les transmettre aux étudiants concernés dans leurs filières respectives.

Les responsables des Masters ont le devoir de signaler tout changement de situation de l'un des étudiants bénéficiaires d'une bourse de mobilité sortante.

## 6. Paiement

Si le dossier est complet, la bourse est versée en deux fois :

- Le premier versement de 70% du montant total de la bourse aura lieu lorsque le service international recevra la preuve de l'arrivée de l'étudiant sur son lieu d'études ou de stages (attestation de présence à faire remplir).
- Le deuxième versement de 30% du montant total de la bourse aura lieu après la mobilité de l'étudiant à réception de l'attestation finale, après réponse au questionnaire Erasmus+.

## 7. Durée

La durée maximum du financement est de 12 mois par cycle d'études.

## 8. Règles de cumul

La bourse de mobilité Erasmus+ attribuée n'est cumulable avec d'autres aides et bourses que dans la limite des plafonds législatifs et réglementaires.

La liste des étudiants des Masters UBFC qui bénéficieront d'une bourse Erasmus+ au second semestre de l'année académique en cours est annexée à ce rapport.

## DÉLIBÉRATION

**Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :**

- **valider la liste des bénéficiaires des bourses de mobilité Erasmus+ pour les Masters UBFC ;**
- **délibérer sur le versement de ces bourses.**